

la Municipalité complète son dispositif de régulation de la vie nocturne une unité de prévention pour encadrer les noctambules

En première partie des nuits de fin de semaine, des binômes d'intervenants parcourront les places et parcs lausannois pour responsabiliser les noctambules sur leur comportement, prévenir les nuisances et incivilités, désamorcer les conflits et informer sur les risques encourus en cas d'alcoolisation massive. La création de cette unité est prévue pour une phase test de deux ans.

Les personnes engagées, de formations diverses et complémentaires, iront à la rencontre des noctambules pour un travail de régulation de l'espace public et de rappel des règles sans toutefois pratiquer de suivi social : elles orienteront vers les structures compétentes les personnes nécessitant un accompagnement personnalisé. Le projet lausannois de « SIP » (sécurité, intervention et prévention) s'inspire des expériences concluantes menées à Zurich et dans d'autres villes suisses (Berne, Bienne, Lucerne ou encore Vernier), en adaptant ces modèles aux spécificités lausannoises.

La création de cette unité fait suite à un large processus de consultation des partenaires concernés (commerces, associations de prévention, milieux de la santé, partis politiques, etc.). Celle-ci a permis de constater l'existence d'un large consensus autour de la pertinence et du mode d'action de cette future unité, qui travaillera en coordination avec les autres acteurs des nuits lausannoises (ambulances, police, clubs, etc.).

Le rapport-préavis de la Municipalité présente également d'autres mesures pour améliorer la qualité des nuits lausannoises. Parmi elles figurent le soutien à des projets de prévention des risques liés à la fête, l'encouragement des activités de loisirs décentrées (ouvertures nocturnes des salles de gym par ex.), l'amélioration de l'offre en transports publics ou encore la sensibilisation des personnes prises en charge par les ambulances pour intoxication alcoolique.

Ces mesures préventives complètent les dispositions réglementaires prises en 2012 pour améliorer la qualité de la vie nocturne lausannoise : limitation des horaires de vente d'alcool dans les commerces en soirée, concepts de sécurité passés avec les clubs, définition de zones à habitat prépondérant ou encore modifications du Règlement général de police.

Sous réserve de leur adoption par le Conseil communal, ces actions seront mises en œuvre dans le courant de l'année 2015.

La direction du logement et de la sécurité publique
La direction de l'enfance, de la jeunesse et
de la cohésion sociale

Pour tout renseignement complémentaire, prendre contact avec

- **Grégoire Junod, directeur du logement et de la sécurité publique, 021 315 42 00**
- **Oscar Tosato, directeur de l'enfance, de la jeunesse et de la cohésion sociale, 021 315 62 00**

Le préavis n° 2014/79 se trouve sur internet à l'adresse : www.lausanne.ch/preavis

Lausanne, le 17 novembre 2014